



COMMISSION
DES
AFFAIRES EUROPÉENNES

Paris, le 23 mai 2017

LE PRÉSIDENT

Monsieur le Président,

Nous avons pris connaissance avec grand intérêt de votre courrier du 28 avril 2017 concernant l'avis de la commission des affaires européennes du Sénat sur les actes délégués à adopter en vertu de la directive 2016/97 sur la distribution d'assurances.

Nous partageons pleinement votre volonté d'inscrire ces actes délégués dans le contexte de mesures visant à renforcer la confiance et la protection des consommateurs et des investisseurs. Il nous paraît dans ce cadre particulièrement nécessaire que le choix de l'instrument juridique soit proportionné à l'objectif attendu en termes de niveau d'harmonisation. Ainsi, en cohérence avec le respect des intentions du législateur, l'adoption de directives déléguées semble appropriée à une application effective de la directive sur la distribution d'assurances dans des conditions équilibrées.

En vous remerciant de la qualité de nos échanges, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

*Avec mon respectueux
souhait*

Jean BIZET

Monsieur Jean-Claude JUNCKER
Président de la Commission européenne
Rue de la Loi
1049 Bruxelles
BELGIQUE